



de huizen

13/11/2025

**Objet : Appel à la collaboration concernant les sites potentiels pour les maisons de détention**

Madame, Monsieur le Bourgmestre,  
Mesdames et Messieurs les Échevins,

Récemment, le cabinet du Ministre de la Justice a adressé une lettre (en date du 15/09/2025) à tous les gouverneurs, leur demandant d'examiner, en collaboration avec les autorités locales, la possibilité d'identifier sur leur territoire des sites potentiels pour la réalisation de maisons de détention.

L'asbl De Huizen souhaite vous encourager à répondre favorablement à cet appel. Les maisons de détention sont des établissements à petite échelle (de 20 à 60 résidents) offrant une alternative humaine, réparatrice et communautaire à la prison classique. Elles mettent l'accent sur l'accompagnement, la responsabilité et la réinsertion, avec pour objectif moins de récurrence et plus de sécurité.

Les autorités locales jouent un rôle clé dans cette démarche. Les maisons de détention ne peuvent réussir que si elles sont ancrées dans la communauté, en collaboration avec la commune, les organisations locales, les établissements d'enseignement (hautes écoles et universités), les entreprises et les associations. Cela crée de nouvelles opportunités en matière d'emploi, de projets sociaux et d'implication du voisinage.

Sur le plan pratique, ces projets présentent également des avantages pour les autorités locales. Les maisons de détention peuvent être installées dans des bâtiments inoccupés ou sous-utilisés (anciennes écoles, bâtiments religieux, centres d'affaires vides, internats ou établissements de soins) leur offrant ainsi une nouvelle affectation à vocation sociale. De plus, une maison de détention est entièrement financée par l'État fédéral. L'arrêté royal du 4 septembre 2024 prévoit également une subvention annuelle de 1.667 € par place, avec un maximum de 100.000 € par commune, permettant par exemple de financer un médiateur ou un chargé de liaison chargé de renforcer le lien avec le quartier.

Nous vous invitons donc à réfléchir, au sein de votre ville ou commune, aux sites potentiels et à examiner comment votre administration pourrait contribuer à cette évolution positive de notre politique pénale.

L'asbl De Huizen se tient à votre disposition pour présenter plus en détail cette vision ou pour explorer avec vous ce que cela pourrait signifier concrètement pour votre commune. Nous serions ravis de venir vous rencontrer pour un premier échange.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Marlies Gailliaert, Coordinatrice  
Hans Claus, Président ASBL De Huizen  
info@dehuizen.be  
www.dehuizen.be